



Vous pouvez interrompre vos mensualités bancaires grâce aux mesures prises par le gouvernement ces derniers jours.

La Fédération Bancaire Française a mise en place des mesures d'accompagnement que les groupes bancaires ont décidé d'adopter de manière collective.

1

Si vous en faites la demande à votre agence des procédures accélérées d'instruction de crédit sont mises en place :

- Pour les situations de trésorerie tendues dans un délai de 5 jours
- Et une attention particulière pour les situations d'urgence

2

Report des échéances en capital et intérêts qui devaient être prélevés sur les 6 prochains mois, à la fin de la durée de votre prêt. La durée du prêt sera donc rallongée, dans les mêmes conditions de taux sans modification du montant de vos échéances.

3

Les intérêts calculés aux taux du prêt durant cette période de report seront prélevés avec la première échéance qui suit la fin du report.

4

Pendant cette période de report, seule la cotisation de l'assurance crédits sera débitée afin de maintenir votre couverture assurantielle.

5

Un nouveau tableau d'amortissement intégrant ce report et les caractéristiques de prêt devrait alors vous être adressé par votre banque.

